

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Assurance - scieries Question écrite n° 5693

## Texte de la question

M. Eric Liégeon attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les difficultés que rencontrent les scieries en matière d'assurance multirisques professionnelle. Si l'assurance d'une scierie n'est pas obligatoire, elle est cependant fortement recommandée et est souvent une condition émise par les banques pour d'éventuels prêts ou investissements. D'année en année, les compagnies d'assurance se retirent progressivement du secteur de la scierie en raison d'un taux de sinistres élevé dans la filière industrielle ou artisanale du bois. Alors que la filière bois doit préserver sa compétitivité face aux importateurs étrangers, elle se voit contrainte dans ses investissements faute d'assurance pour leur outil de travail. Aussi, il lui demande ce qu'elle entend mettre en place pour répondre à cette problématique et sécuriser les entreprises de cette filière.

## Données clés

Auteur : M. Eric Liégeon

**Circonscription**: Doubs (5<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5693 Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 avril 2025, page 2418